



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

**Discours de Mme Irina Bokova,
Directrice générale de l'UNESCO,**

à l'occasion de la Réunion d'information du Conseil exécutif

Paris, 29 janvier 2013

Madame la Présidente du Conseil exécutif,
Madame la Présidente de la Conférence générale,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil exécutif,
Bonjour à toutes et à tous.

Avant de commencer, je voudrais revenir un instant sur les derniers développements de la situation au Mali.

Nous avons eu une réunion de travail sur ce sujet et nous travaillons sur le plan d'action que nous allons finaliser avec les délégations du Mali et de la France et que nous partagerons avec vous très rapidement, de manière à lancer dans les plus brefs délais une action pertinente et forte sur le terrain.

Mesdames et Messieurs,

Comme chaque année à la même époque, les États membres du Conseil exécutif se réunissent pour débattre et partager les informations qui éclairent la marche de l'UNESCO.

La réunion de ce matin revêt une importance particulière, au commencement de cette nouvelle année, dont chacun sait qu'elle sera décisive pour l'Organisation.

Décisive sur le plan budgétaire... décisive parce que nous allons définir notre nouvelle Stratégie à moyen terme... décisive aussi parce que nous traversons un monde en pleine transformation.

Ces défis, nous devons les aborder avec lucidité, et aussi avec confiance.

Rappelons-nous quelle était notre situation il y a tout juste un an.

Chacun s'en souvient : nous étions dans cette même salle, confrontés à une situation financière inédite.

Douze mois plus tard, au prix de lourds sacrifices, la situation est sous contrôle – elle est difficile, avec beaucoup de défis, mais elle est sous contrôle.

Ensemble, nous avons pris des mesures radicales pour réduire nos dépenses et pour dégager de nouvelles recettes.

Nous avons discuté d'une feuille de route, et nous la mettons en œuvre. Elle est notre programme commun, et nous suivons la ligne directrice que vous avez clairement fixée.

Ensemble, nous avons dégagé de nouvelles ressources extrabudgétaires – 364 millions au total, dont 141 millions rien que pour le Secteur de l'éducation.

Nous avons aussi établi un Fonds d'urgence, et de nombreux pays y ont déjà contribué. Je pense aussi à tous ceux qui se sont mobilisés pour aider au travail de cette Organisation par des contributions en nature, des mises à disposition de salles, d'experts, de moyens, etc., et je les en remercie.

Il a fallu faire des choix difficiles, et nous les avons faits.

Et surtout, durant toute cette période, nous sommes restés ambitieux, concentrés sur notre travail, au service des États membres et des peuples : Conférence mondiale pour le droit des filles et des femmes à l'éducation avec le Pakistan ; lancement du Plan d'action sur la sécurité des journalistes...

L'UNESCO s'est mobilisée dans beaucoup de pays (au Mali, en Syrie, en Tunisie) pour sauver le patrimoine et je répons à la question de la Roumanie.

Nous travaillons en étroite collaboration avec les Nations Unies. Nous avons contacté les gouvernements... alerté les forces armées... distribué des cartes...

imprimé 8 000 « passeports pour le patrimoine », publié des images de certains sites détruits, etc. Un atelier régional de lutte contre le trafic illicite des biens culturels aura lieu en février à Amman.

Les informations qui nous parviennent de Tombouctou, de Gao, d'Alep, sont encore parcellaires. De nouvelles destructions sont à craindre. Nous sommes prêts à intervenir sur le terrain dès que la situation le permettra.

La façon dont l'UNESCO s'est mobilisée, en restant soudée, en dit long sur notre force réelle. J'avais dit, dès le début, que 2012 serait un test de sang-froid.

Et l'UNESCO a réussi ce test.

Nous sommes sur le devant de la scène, au cœur des initiatives du Secrétaire général des Nations Unies, comme « *L'éducation avant tout* », ou le Conseil consultatif scientifique mis en place par Ban Ki-moon.

Il y a quelques jours, j'étais à Davos pour le Forum économique mondial sur le thème de la résilience dynamique.

2012 aura été l'année de la résilience de l'UNESCO.

Mon espoir, et mon engagement, est de faire de cette année 2013 l'année du renouveau.

Partie I – Situation financière, compte rendu des programmes

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais commencer par répondre aux questions posées sur notre situation financière, et cela me permettra aussi d'évoquer l'avancement de notre Feuille de route et de la réforme.

Le Royaume-Uni demande l'état de nos finances, et c'est en effet une question cruciale.

Sur ce point notre situation est très claire.

La Conférence générale a voté un budget de 653 millions de dollars.

Face à la suspension de 22 % de nos contributions et au déficit imputable à 2011, j'ai fixé un plafond de 465 millions de dollars.

Cela représente un objectif de diminution de 188 millions.

À ce jour, nous avons réussi à réduire nos dépenses de 136 millions.

Il s'agit – et je pèse mes mots – d'un effort absolument considérable, face à une situation exceptionnelle qui, je l'espère, ne se reproduira pas.

Nous sommes encore 44 millions de dollars au-dessus du plafond que j'ai fixé, incluant les 30 millions de dollars du Fonds de roulement, et nous allons poursuivre nos efforts.

À l'heure actuelle, nous avons les ressources disponibles suffisantes dans le Fonds d'urgence pour y faire face, et nous devrions par conséquent être à l'équilibre fin 2013.

Nous sommes arrivés à ce résultat au prix d'un effort extraordinaire, et nous l'avons fait parce que c'était le seul choix responsable.

Pour autant, chacun ici comprend que cette situation n'est pas tenable à long terme : elle affecte nos capacités de mise en œuvre, elle nous rend dépendants de fonds extérieurs, ce qui nous met dans une situation précaire, et je dirais même dangereuse.

Concernant notre trésorerie, en réponse à une autre question du Royaume-Uni.

Ici aussi, la situation est claire.

De nombreux États membres se sont mobilisés pour verser leurs contributions en avance, et je les en remercie.

Grâce aux 10 millions de dollars reçus dès la fin 2012 – et aux 41 millions de dollars reçus à la mi-janvier, ajoutés aux ressources du Fonds d'urgence, nous devrions terminer le biennium sans avoir recours à l'emprunt.

Évidemment, cela suppose de continuer nos efforts de réduction des coûts.

- C'est pourquoi je n'ai autorisé les dépenses de fonds que pour les 6 premiers mois de l'année.
- J'ai également donné instruction de réduire encore les dépenses et le nombre des consultants.
- Je maintiens le gel de 100 % des postes vacants, sauf exceptions, et j'ai demandé un nouvel examen des postes dits « critiques » proposés au recrutement.

En parallèle, nous poursuivons la mise en œuvre de la Feuille de route que vous avez adoptée et je voudrais répondre à la délégation de l'Autriche, qui demande les économies réalisées.

J'ai déjà parlé de la réduction globale de nos dépenses – 136 millions.

Les coûts de personnel ont déjà baissé de 23 % (76 millions), les coûts d'assistance temporaire et de consultants de 40 % (27 millions), les coûts de mission de 40 % (plus de 7 millions).

C'est un effort considérable.

Nous avons également fixé un objectif de réduction des coûts administratifs de 15 %.

Nous sommes parvenus à les réduire de 14 % (c'est-à-dire 17 millions de dollars de moins par rapport au budget approuvé) et nous prévoyons une diminution de 18 % sur le biennium.

Il n'est pas toujours facile de ventiler précisément ces réductions par service, mais l'essentiel provient :

- de la suspension des postes (135 postes suspendus au Siège, 78 hors Siège),
- de la révision des contrats passés avec nos prestataires et fournisseurs, comme la renégociation des contrats de téléphonie par exemple,
- ainsi que de la révision des coûts des réunions statutaires.

J'ajoute que la réduction de 10 % des postes administratifs, qui était l'objectif numéro 13 de la Feuille de route, est en cours.

Nous avons maintenant une plate-forme administrative commune à tous les services centraux, ce qui représente une économie de 2 millions de dollars par biennium.

Et nous allons procéder à l'évaluation de la situation des postes de chargés d'administration dans les secteurs de programme.

J'ajoute qu'il n'est pas seulement question d'économies, car les gains d'efficacité se mesurent en temps gagné, ce qui rend l'Organisation plus efficace.

Nous poursuivons l'optimisation de toutes ces dépenses sur la base des recommandations du groupe de travail sur la réforme administrative (TASCO) que j'ai lancé en 2012, qui reprennent d'ailleurs en partie les idées de nos collègues.

Il y avait une question des délégations de l'Italie et de la Chine sur le ratio personnel hors Siège/Siège.

C'était l'objectif numéro 6 de la Feuille de route : améliorer le ratio de 35/65 à 40/60.

En termes de postes, le ratio est désormais de 37 postes hors Siège pour 63 postes au Siège, notamment suite à l'abolition substantielle de 59 postes au Siège.

Les abolitions de postes prévues en 2013 devraient porter ce ratio à 38/62.

En termes de personnel, comme 70 % des postes ouverts au recrutement le sont hors Siège, et au vu des transferts prévus ces prochains mois, nous allons nous rapprocher de l'objectif.

Je voudrais ajouter, en réponse à la Chine, qu'en termes de répartition géographique, la situation fin 2012 était de 81 % de pays représentés, pour un objectif de 85 % en 2016.

Je reconnais en toute franchise que, sur ce point, nous avons encore du travail, et c'est une priorité de la Stratégie de gestion des ressources humaines 2011-2016.

L'Italie a souhaité connaître l'augmentation du nombre de nos partenariats public-privé.

C'était l'objectif numéro 9 de la Feuille de route : augmenter les partenariats de 10 %. Cet objectif est atteint : leur nombre a augmenté de 25 %. Depuis octobre, 25 nouveaux accords ont été conclus, pour un montant total de 29 millions de dollars.

À cela s'ajoutent 61 nouveaux accords bilatéraux conclus au second semestre 2012 pour un montant de 98 millions de dollars.

Nous poursuivons nos efforts sur les autres objectifs de notre Feuille de route et j'en cite quelques-uns, même s'il n'y avait pas de questions les concernant :

Objectif numéro 1 : concentrer et réduire le nombre des plans de travail de 20 %.

Nous les avons réduits de 15 % globalement, et de 21 % dans les grands programmes.

Objectif numéro 2 : réduire de 30 % les plans de travail dont les coûts opérationnels sont trop limités.

Ils ont été réduits de 54 % globalement et de 59 % dans les grands programmes.

Nous avançons vers l'objectif de la réforme du dispositif hors Siège, et j'y reviendrai dans un instant.

Nous rencontrons des difficultés sur certains objectifs, par exemple pour équilibrer les postes de programme et ceux de l'administration parmi les postes vacants. En effet, le gel quasi-total de tous ces postes limite nos marges de manœuvre.

Nous allons continuer, et c'est un effort continu qui s'appuie sur le travail de réforme déjà engagé depuis 3 ans, dans la logique des recommandations de l'Évaluation externe indépendante.

Cette évaluation est le fondement de ma réforme, et en réponse à la délégation des États-Unis, nos principales cibles dans ce domaine sont détaillées dans les 86 points de notre plan d'action, dont la réussite dépend du soutien des États membres.

L'autre clé de la réforme et des économies, c'est aussi de donner une image plus fidèle et transparente de notre structure de coûts. Et c'est le sens de la question de l'Oman sur le budget fondé sur les résultats.

C'est pourquoi, dans le prochain C/5, je préciserai pour chaque résultat escompté les « coûts de programme » et les « frais de gestion et d'administration » qui y sont attachés.

Les « coûts de programme » engloberont les coûts opérationnels directs et de personnel qui contribuent à la réalisation des résultats, de manière à clarifier un certain nombre de discussions.

Ce sera une étape décisive vers une image plus fidèle de nos coûts, et nous pourrons construire sur cette base des plans de travail précis pour 2016-2017.

Mesdames et Messieurs,

En complément de ces réponses, je voudrais apporter des précisions sur les résultats obtenus au cours des derniers mois, car ils témoignent aussi des progrès de la réforme.

En effet, nos efforts ne se mesurent pas seulement à l'aune des économies et des réductions de coûts, mais à l'aune des résultats obtenus dans la mise en œuvre des programmes.

La première recommandation de l'Évaluation externe était de concentrer l'action de l'UNESCO sur ses domaines phares.

- À cet égard, la Réunion mondiale sur l'Éducation pour tous, en novembre dernier, a été un rendez-vous majeur, appelant à renouveler l'engagement politique dans la dernière ligne droite vers 2015 sur un petit nombre d'actions stratégiques et prioritaires.
- Près de 300 participants, dont 20 ministres, ont souligné l'importance de faire figurer l'éducation dans l'agenda post-2015, et nous travaillons assidûment en ce sens, aux niveaux global et régional – par une consultation thématique en ligne avec l'UNICEF, ainsi que par l'organisation de plusieurs réunions régionales – en Afrique du Sud, en Égypte et au Mexique, et prochainement à Bangkok.

Le Rapport mondial de suivi sur l'EPT, sur le thème du lien entre l'école et le monde du travail, a été lancé dans 65 pays, avec des retombées presque trois fois supérieures à celles de l'édition 2011, qui était déjà un succès.

La réunion pour l'éducation des filles et des femmes, dédiée à cette jeune fille courageuse, Malala Yousafzai, organisée avec le Gouvernement pakistanais, a été un autre moment fort, relayé dans plus de 35 pays, avec 20 personnalités de très haut niveau. Les États-Unis et le Royaume-Uni ont souhaité connaître les prochaines étapes : le Pakistan s'est engagé à verser 10 millions de dollars et nous avons engagé les discussions pour identifier des projets concrets avec le donateur.

- Je prends un autre exemple dans le domaine de la culture. Comme vous le savez, nous arrivons au terme des 18 projets « culture et développement » du Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des OMD.

L'UNESCO s'apprête à publier les résultats définitifs qui sont, à de nombreux égards, exceptionnels. Ils montrent, chiffres à l'appui, le pouvoir de la culture et le rôle de l'UNESCO pour le développement durable par la mise en œuvre de nos conventions culturelles : 600 emplois créés pour les femmes dans le tourisme culturel au Sénégal ; 1 500 emplois au Costa Rica dans les secteurs culturels ; formation de plus de 300 artisans au Cambodge, etc.

Pour la première fois au Mozambique, une direction nationale pour la promotion des industries culturelles a été créée et, ailleurs dans le monde, 11 nouvelles lois et de nombreuses stratégies culturelles ont vu le jour, grâce à l'UNESCO, au Honduras, dans les Territoires palestiniens occupés, en Équateur.

L'UNESCO a mis en place un outil Internet pour mettre en valeur ces projets, et partager cette expérience, avec un moteur de recherche dédié permettant de croiser les données par projet, par pays, etc. C'est une façon de concilier le « savoir-faire » et le « faire savoir », qui n'a pas toujours été le point fort de l'UNESCO.

Ces documents vont être une carte de visite incontournable pour l'après 2015, en montrant les exemples concrets de mise en œuvre de nos Conventions sur le terrain.

Je sais que cette approche répondra non seulement aux attentes de transparence exprimées par le Conseil, mais servira aussi à la communauté internationale dans ses futures actions de programmation conjointe.

Surtout, ce travail permet de bien articuler les deux niveaux de notre stratégie :

1. le niveau global, avec les résolutions relatives à la culture et au développement adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies, notamment ;
2. le niveau opérationnel, en montrant comment la mise en œuvre des Conventions soutient le développement et s'intègre dans la programmation conjointe. Aujourd'hui, la culture est inscrite dans plus de 70 % des PNUAD, soit plus du double d'il y a 10 ans. C'est une augmentation spectaculaire et nous vous distribuerons très prochainement l'analyse détaillée que nous venons de finaliser sur ce sujet, qui donne un grand nombre d'informations très intéressantes à cet égard.

Sur tous ces points, l'UNESCO est en pointe, et c'est le résultat direct d'une politique de concentration. Nous allons construire sur cette base, dans la perspective de la conférence de Hangzhou sur le thème culture et développement,

organisée avec la Chine et les autorités de Hangzhou, du Débat thématique du Président de l'Assemblée générale des Nations Unies le 12 juin et de l'ECOSOC en 2013, sur deux thèmes liés au mandat de l'UNESCO : la science et la culture pour le développement, pour lequel nous travaillons avec le secrétariat de l'ECOSOC. L'ensemble de ces initiatives nous permettra de mieux orienter le débat sur l'après-2015.

La deuxième recommandation de l'Évaluation externe indépendante était de rapprocher l'UNESCO des réalités du terrain.

- Et je répons ici à la question posée par Djibouti sur la réforme du dispositif hors Siège : elle se déroule conformément aux prévisions et devrait être finalisée dans les temps. Tous les bureaux régionaux multisectoriels seront, je l'espère, opérationnels à la fin de l'année, et certains bureaux nationaux sont déjà en place (Juba, Abidjan).
- Je voudrais assurer la délégation du Ghana, qui a posé une question légitime, que nous allons continuer de soutenir pleinement le développement du pays, qui est l'un des plus rapides au monde, via le nouveau bureau national d'Accra. Nous avons là aussi une coopération très forte dans les domaines de la culture et du patrimoine, ainsi que de l'éducation, et l'UNESCO continuera de s'y investir avec toute la force de son mandat.
- Rapprocher l'UNESCO des réalités du terrain, c'est aussi ce que nous faisons auprès de pays à revenu intermédiaire, comme la Malaisie qui vient de lancer, suite à l'évaluation de sa politique éducative conduite avec l'UNESCO, une nouvelle stratégie éducative pour 2013-2025.
- Je pense aussi à notre action au Myanmar, où nous intervenons pour renforcer l'ensemble du système éducatif – c'est un travail qui n'avait pas été entrepris depuis 20 ans.
- Au Soudan du Sud, nous posons les bases du futur système éducatif du pays – qui est la raison d'être de l'UNESCO.

- Au Tchad, l'UNESCO a été désignée pour la première fois « Entité de gestion » par le Partenariat mondial pour l'éducation, afin de mener à bien les projets sur les enseignants et l'alphabétisation non formelle, pour 7 millions de dollars sur les 47 millions alloués au total. Une mission est prévue du 4 au 9 février pour rencontrer les nouvelles autorités tchadiennes et accélérer le travail.
- Je voudrais répondre à la question de l'Éthiopie sur notre action en Somalie. Une évaluation stratégique de la présence des Nations Unies sur place vient d'être réalisée, et l'UNESCO s'est positionnée pour accompagner le pays. Début 2012, nous étions membres du groupe sectoriel sur l'éducation. Aujourd'hui, nous assurons la présidence du groupe sur la jeunesse, la coprésidence du groupe de soutien aux médias (avec les États-Unis), et le secrétariat du groupe sur l'environnement. J'ai alloué 300 000 dollars du Fonds d'urgence pour le renforcement du système éducatif en Somalie, et une conférence sur ce dossier sera organisée à Mogadiscio en 2013. J'ajoute que nous allons y étendre notre projet de cartographie des ressources en eau déjà mis en œuvre au Kenya et en Éthiopie, dont les premiers résultats sont positifs.
- La proximité avec le terrain, c'est aussi l'établissement de la Sous-commission de la COI pour l'Afrique et les États insulaires adjacents, qui a développé un plan stratégique pour la région qui sera débattu en avril au Cap, en Afrique du Sud.

La troisième recommandation de l'Évaluation externe indépendante était de rapprocher l'UNESCO des Nations Unies.

- L'UNESCO prend toute sa place dans le système, notamment sur le plan institutionnel, du Conseil des chefs de secrétariat au Comité de haut niveau chargé des programmes. En réponse à la distinguée représentante de l'Allemagne, l'UNESCO s'est fortement investie dans la préparation de l'Examen quadriennal complet (QCPR), dont les enjeux sont importants pour nous. En décembre, l'Assemblée générale des Nations Unies a arrêté des orientations pour les activités de développement et l'UNESCO va participer activement à leur mise en œuvre pour construire la deuxième phase de la réforme « Unis dans l'action ».

- L'UNESCO est en première ligne des initiatives comme « L'éducation avant tout » ou le Conseil consultatif scientifique auprès de Ban Ki-moon. Nous sommes en phase de consultation active avec les autres agences pour ce Conseil consultatif. Nous finalisons le mandat et la liste des membres dans un climat très positif.
- Dans quelques jours, le 11 février, je lancerai ici à Paris, en présence du Président d'ONU-Eau, M. Michel Jarraud – Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale – l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau, proclamée par les Nations Unies. Et le choix de l'UNESCO pour assurer la coordination des activités de cette Année internationale est un puissant levier d'action, dans le prolongement du Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau. Je saisis cette occasion pour remercier tous les États membres qui, tout au long de l'année, vont se mobiliser, en mars au Pays-Bas et à New York, en août au Tadjikistan, en septembre à Stockholm pour la semaine mondiale de l'eau à laquelle j'assisterai, ou bien encore au sommet de Budapest, en Hongrie, en octobre.
- Dans le même ordre d'idées, je signale la réunion interagences de Vienne, le 22 novembre dernier, où plus de 120 participants de 15 agences des Nations Unies et 40 ONG étaient réunis pour lancer la mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité dans 5 premiers pays : Soudan du Sud, Iraq, Népal, Pakistan, et un pays d'Amérique latine.
- Autre exemple : notre projet de trois ans pour l'éducation sexuelle dans 20 pays d'Afrique australe, adopté en novembre et financé à hauteur de 7 millions de dollars par la Suède, dans le cadre de notre travail au sein de l'ONUSIDA. L'UNESCO assume cette année la présidence du Comité des organismes coparrainants de l'ONUSIDA. C'est une responsabilité très importante qui nous permettra de mieux faire valoir l'importance de l'éducation contre la maladie.

Sur l'état d'avancement de notre stratégie de partenariats, qui est le 4^e point de l'Évaluation externe indépendante, je voudrais répondre à la question de la délégation du Ghana :

- L'UNESCO s'est dotée d'une stratégie globale pour les partenariats. Nous allons y intégrer trois types d'acteurs supplémentaires : les centres de catégorie 2, les ambassadeurs de bonne volonté, le réseau UNEVOC. Nous présenterons ces ajustements à la prochaine session du Conseil exécutif, et les objectifs et résultats escomptés seront précisés pour chaque catégorie dans les C/4 et C/5. Un guichet unique a été créé qui sera bientôt disponible.
- Entre-temps notre coopération avec l'Union européenne a pris une nouvelle ampleur, avec le lancement d'un projet pour l'accès à l'éducation des réfugiés syriens en Jordanie, pour un montant de 5,6 millions de dollars sur 3 ans, avec l'Académie de la Reine Rania de Jordanie.
- Je signale également que nous sommes en train d'élever notre partenariat avec Procter & Gamble à un niveau plus stratégique, sur la base de notre premier accord signé en 2011 pour l'éducation des filles et des femmes au Sénégal.

Mesdames et Messieurs,

Je tenais à vous apporter ces informations qui donnent l'image de la réalité de l'UNESCO aujourd'hui.

Et je voudrais répondre ici aux questions soulevées par la Slovaquie et l'Arabie saoudite sur la comparaison avec la situation des années 1980 et les leçons à en tirer.

Ce sont des questions légitimes – et du strict point de vue des chiffres, nous pouvons noter qu'à l'époque, le retrait des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de Singapour avait entraîné une réduction de 19 % des postes, et que nous avons aujourd'hui un taux de 17 % de postes vacants, dont près de 100 % sont gelés.

Mais comparaison n'est pas raison, et je crois que les situations sont différentes.

D'abord, il ne s'agit pas d'un retrait, mais d'une suspension.

Ensuite, il me semble que dans les années 1980, certains membres voulaient manifester des divergences sur le rôle de l'UNESCO. Aujourd'hui l'importance de l'UNESCO est largement reconnue et c'est l'une des leçons les plus importantes : l'UNESCO doit rester une organisation universelle.

La principale leçon que j'en tire, c'est que chaque époque a ses difficultés spécifiques : il faut les reconnaître comme telles et prendre les décisions adaptées, sans refaire l'histoire.

Et je voudrais répondre ici à la question très importante des Émirats Arabes Unis.

Oui, la situation est difficile et oui, elle suppose des sacrifices. Nous avons réussi à faire face pour le moment et j'insiste bien - pour le moment - car il est clair que la situation reste précaire. Notre avenir dépend de nos efforts et de l'engagement des États membres.

Mais non, la réforme n'est pas dictée par la conjoncture, et non, nos efforts ne sont pas seulement une réponse aux problèmes de l'heure.

Les difficultés actuelles nous poussent à accélérer nos efforts, mais nous aurions dû y consentir de toutes façons : ils ont commencé avant et continueront après.

Mesdames et Messieurs,

Un objectif nous anime : la réforme. Une règle doit nous guider : le dialogue.

Le Nigéria, la Namibie, la Gambie, l'Éthiopie, le Kenya, Djibouti, le Burkina Faso, l'Égypte et la Grande-Bretagne m'interrogent sur le renforcement de notre priorité Afrique.

À cet égard, je voudrais souligner que j'ai souhaité rencontrer le groupe Afrique, que nous avons partagé nos visions et que je saisirai toutes les occasions de le faire à nouveau.

Ces consultations sont essentielles à mes yeux pour l'élaboration de la nouvelle stratégie opérationnelle pour la priorité Afrique, qui doit orienter l'action de l'UNESCO en s'appuyant sur un nombre réduit de « programmes phares ».

Les réunions d'Addis-Abeba en décembre et le séminaire organisé par le Département Afrique (10-11 janvier 2013) ont aidé à identifier certains programmes phares. J'ai pris bonne note de ceux exprimés par la distinguée représentante du Nigéria, au nom de 16 pays africains, et je constate que ces programmes convergent et nous allons progresser sur cette base.

Notre nouvelle stratégie s'appuiera également sur les objectifs prioritaires signalés lors de la réunion de consultation régionale à Abidjan et nous poursuivrons nos consultations pour affiner cette stratégie, ici au Siège, ainsi qu'avec la Commission de l'Union africaine et les partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Notre stratégie opérationnelle fonctionnera en synergie avec le plan quadriennal de l'Union africaine, sur 3 axes prioritaires :

1. renforcement des capacités humaines ;
2. promotion de la paix et de la démocratie ;
3. participation des femmes et des jeunes.

En réponse à la délégation du Kenya, je voudrais souligner l'importance du rôle et des actions en faveur de la jeunesse dans cette stratégie opérationnelle, en accord avec les orientations de la Commission de l'Union africaine, et cette priorité sera présente dans les résultats escomptés de tous les programmes phares.

C'est un processus continu.

Nous devons construire ensemble un agenda commun pour le continent, et je m'en suis entretenue avec Mme Zuma, Présidente de la Commission de l'Union africaine, qui était ici le 15 novembre dernier.

Nous partagerons nos propositions courant février, pour permettre à chacun d'y contribuer, avant de les soumettre au prochain Conseil exécutif.

Mesdames et Messieurs,

En réponse à la question du Congo, permettez-moi de vous communiquer les informations les plus récentes concernant le Fonds d'urgence.

Au 31 décembre 2012, celui-ci avait reçu 68 millions de dollars, et 400 000 dollars supplémentaires étaient annoncés.

Au total, 24 millions de dollars ont été alloués.

Les principaux domaines à avoir bénéficié de ces fonds en 2012 sont l'éducation (4,58 millions), les sciences (4,2 millions), les unités hors Siège et la réforme (3 millions), les projets intersectoriels hors Siège (3 millions), la culture (2,7 millions), et la communication et l'information (1,1 million).

Surtout, je tiens à dire qu'environ 50 % de l'ensemble des financements alloués au titre du Fonds d'urgence ont bénéficié à l'Afrique et ont été utilisés pour l'exécution d'activités précises dans différents pays, le renforcement du dispositif hors Siège, et le versement de contributions par le Département Afrique.

Le Conseil exécutif a clairement établi les critères devant présider aux décisions d'utilisation du Fonds d'urgence : appuyer la mise en œuvre du 35 et 36 C/5, promouvoir les priorités globales de l'UNESCO, répondre aux besoins des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, et faire progresser la réforme.

Je citerai ici quelques exemples.

L'action de la Commission océanographique intergouvernementale a été financée à hauteur de 1,1 million de dollars, dont 130 000 dollars sont spécifiquement affectés au Centre caribéen d'information sur les tsunamis.

Près de 630 000 dollars ont été alloués à l'élaboration de politiques destinées à encourager l'engagement et la participation des jeunes en Afrique, en Asie et dans le Pacifique (Indonésie, Myanmar, Mongolie et Papouasie-Nouvelle-Guinée) et dans la région des États arabes (Égypte, Liban et Maroc), et à les associer à la prévention de la violence en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Un montant de 415 000 dollars a été affecté à la tenue, en 2012, des réunions statutaires des Conventions de 2003 et 1970, dont les allocations de fonds au titre du Programme ordinaire avaient été amputées par la réduction budgétaire globale imposée dans le cadre du 36 C/5.

En Afrique, environ 490 000 dollars ont été alloués au renforcement des capacités dans le domaine du patrimoine mondial et des industries culturelles en vue d'appuyer la mise en œuvre de la Convention de 2005.

Les fonds affectés à la préservation du patrimoine culturel visaient essentiellement à financer un ambitieux programme de renforcement des capacités en Afrique, en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Europe du Sud-Est destiné à soutenir la lutte contre le trafic illicite de biens culturels menée par les experts de 62 pays.

Outre le Fonds d'urgence, je tiens aussi à mentionner le soutien en nature fourni par les États membres, en particulier pour la tenue des réunions statutaires. Je citerai ici la Fédération de Russie pour le Comité du patrimoine mondial à Saint-Pétersbourg, le Kenya, la Namibie, l'Angola, et beaucoup d'autres encore. Ce soutien, dont je leur suis profondément reconnaissante, est essentiel à notre action.

Une allocation de 500 500 dollars a servi au financement de l'utilisation pédagogique de l'Histoire générale de l'Afrique. Permettez-moi de remercier une nouvelle fois l'Angola, qui s'est engagé à assurer la poursuite de cet important projet extrabudgétaire.

Le Fonds d'urgence financera la prochaine réunion d'examen du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI + 10), que l'UNESCO accueillera du 25 au 27 février 2013 (302 000 dollars).

En ce qui concerne les priorités du PIPT, j'ai alloué 220 000 dollars au renforcement des capacités des États membres en matière d'initiation aux médias, de patrimoine numérique et d'accès libre à l'information en Afrique et dans les Caraïbes.

Telle est la situation actuelle, et nous étudions activement d'autres projets. Un spécialiste du programme sera très bientôt dépêché au Congo pour examiner les projets qui pourraient recevoir un financement au titre du Fonds d'urgence dans le

domaine de l'enseignement et de la formation des enseignants, comme je l'ai promis lors de ma visite sur place, afin de soutenir notre action au Congo.

Je saisis l'occasion qui m'est ici offerte pour remercier une fois encore tous les États membres de leur engagement généreux aux côtés de l'UNESCO, y compris pour le soutien en nature et les ressources extrabudgétaires qu'ils nous ont apportés, et je les invite à contribuer à la reconstitution du Fonds d'urgence et à renouveler leur aide en nature.

Je vous remercie.

Partie II – Initiative mondiale du Secrétaire général de l'ONU, « L'éducation avant tout »

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais aborder les questions liées à l'initiative mondiale du Secrétaire général de l'ONU, « L'éducation avant tout ».

Elles portent sur plusieurs points :

- le rôle de l'UNESCO dans cette initiative ;
- les ressources qui y sont consacrées ;
- et les modalités de mise en œuvre, en lien avec l'Éducation pour tous.

Sur notre rôle, d'abord : comme vous le savez, j'ai été nommée Secrétaire exécutive de l'initiative et, depuis le mois de décembre, l'UNESCO est officiellement chargée d'en héberger le secrétariat.

C'est une responsabilité importante et c'est surtout le moyen pour nous de garantir une parfaite synergie entre cette initiative et le mouvement de l'Éducation pour tous.

En réponse à la question posée par le Japon, le fait que nous accueillions le secrétariat va nous permettre d'assurer une parfaite cohérence avec l'EPT et nous veillerons à impliquer le Comité directeur de l'EPT.

Le secrétariat sera situé à New York, dans notre bureau de liaison, à la demande de plusieurs membres du Comité directeur, afin de faciliter les échanges quotidiens avec le Secrétariat de l'ONU, et nous allons y transférer un de nos directeurs.

En réponse aux questions de l'Autriche, de l'Italie, du Venezuela, de la Gambie, de l'Oman et des États-Unis sur les ressources que nous allons y consacrer, ma réponse est double :

- d'une part, comme les objectifs de l'initiative sont alignés avec ceux de l'Éducation pour tous (EPT), déjà prévus dans les C/4 et C/5 actuels, nous travaillons à ressources constantes ;
- d'autre part, pour couvrir les besoins supplémentaires du Secrétariat, qui portent sur la coordination et la communication, plusieurs pays ont déjà exprimé leur intention de nous soutenir ou de détacher du personnel, notamment l'Australie et le Danemark, et j'ai d'ailleurs pu discuter avec le Premier Ministre à Davos sur le développement de l'initiative.

La France met justement en lumière la mission de plaidoyer qui est une part essentielle de cette initiative. L'UNESCO a une longue expérience et un savoir-faire reconnu en matière de plaidoyer, que ce soit via le rapport mondial de suivi sur l'EPT, ou les conférences comme celle pour l'éducation des filles et des femmes, dédiée à Malala.

Ce que l'initiative va apporter, c'est deux choses :

- D'abord, elle nous permet de parler plus fort, avec plus de poids, et nous sert de levier, à ressources constantes.
- Ensuite, elle nous permet de toucher de nouveaux partenaires – et l'UNESCO profite ici d'une position privilégiée en tant que secrétariat, car nous allons faire la liaison avec les pays champions – sans s'y limiter bien entendu, parce que beaucoup d'autres pays ont manifesté un intérêt

profond – et toute une série de nouveaux partenaires, dans le domaine de la santé, des médias, par les réseaux du Comité directeur.

C'est notamment en cela qu'elle va permettre de renforcer et d'accélérer le mouvement de l'Éducation pour tous, car c'était une question soulevée par la Norvège notamment.

Moins de quatre mois après son lancement, cette initiative a déjà créé une nouvelle dynamique :

1. Je viens de lancer à Davos, en présence du Secrétaire général de l'ONU, et en partenariat avec le Programme alimentaire mondial et l'UNICEF, un programme pour améliorer l'accès aux soins, à la nutrition et à l'éducation pour les enfants les plus défavorisés, qui devrait débiter dans quatre pays pilotes - Haïti, Mozambique, Niger et Pakistan.
2. À Dubaï, aux Émirats Arabes Unis, nous aurons au mois de mars une conférence pour le développement des partenariats public-privé dans le domaine de l'éducation.
3. L'UNESCO est fortement impliquée dans la préparation de la réunion ministérielle *Learning for All* en avril 2013, à Washington, avec le Secrétaire général, Gordon Brown et la Banque mondiale, en direction des pays qui comptent le plus grand nombre d'enfants non scolarisés. J'ai discuté de cette question avec le Directeur de la Banque mondiale ainsi qu'avec Gordon Brown, et l'idée est de réunir un panel composé de ministres de l'éducation et de ministres des finances. Il est parfaitement clair que l'idée est de soutenir la réalisation du deuxième Objectif du Millénaire pour le développement, d'accélérer le mouvement de l'Éducation pour tous, et de faire la passerelle avec l'agenda post-2015.
4. L'UNESCO sera également à Doha en avril avec son Altesse la Sheikha Moza pour la conférence « Educate a child », dont les objectifs convergent avec les nôtres. Nous sommes d'ailleurs un partenaire stratégique de cette initiative, lancée au Sommet mondial sur

l'innovation en éducation (WISE) en novembre dernier, avec un premier projet en Iraq et le prochain au Yémen.

Ce sont des priorités qui sont également celles de l'Éducation pour tous et qui s'intègrent dans la démarche de l'UNESCO pour atteindre les OMD et définir l'agenda post-2015. Le fait que nous assurions le secrétariat va nous permettre d'éviter les doublons.

En ce qui concerne la mise en œuvre concrète de cette initiative – en réponse à la Gambie – je voudrais préciser plusieurs points :

D'une part, nous allons poursuivre le travail avec les pays champions, pour adapter le dispositif aux besoins de chaque pays et chaque région, par des consultations avec chaque groupe régional, à Paris et à New York – et je réponds ici à la délégation du Congo : tous les États membres sont évidemment conviés à ce dialogue.

L'une des questions les plus importantes porte sur le rôle des pays champions et j'ai encore discuté récemment de cette question avec le Vice-Secrétaire général, M. Elliasson, car ce rôle me paraît en effet devoir encore être clarifié.

D'autre part, nous allons pouvoir finaliser la feuille de route qui assure la cohérence et le suivi de l'initiative :

1. pour fédérer les acteurs en vue du « coup d'accélérateur final » pour 2015 ;
2. pour inscrire l'éducation au cœur de l'agenda mondial après 2015 – et sur ce sujet nous sommes aussi en pourparlers avec un certain nombre de pays, tels que la Fédération de Russie pour le prochain G-20 ;
3. pour lever de nouvelles ressources pour l'éducation – et c'est notamment le but de la conférence avec la Banque mondiale.

En réponse à la question du Burkina Faso, notre implication conceptuelle et opérationnelle dans la conduite de cette initiative est donc maximale, aussi bien en

amont, puisque nous en avons défini la ligne directrice et le contenu stratégique, qu'en aval.

Je réponds également à la question soulevée par le Burkina Faso sur la place de l'Afrique dans cette initiative. Elle est évidemment centrale, puisque « L'éducation avant tout » vise les groupes marginalisés et les pays les plus éloignés des objectifs.

L'UNESCO va se rapprocher du groupe Afrique sur la façon de conduire l'initiative dans la région, et je pense en particulier à la Tunisie et à l'Afrique du Sud, qui sont des pays champions. C'est un sujet que nous allons également intégrer dans notre nouvelle stratégie opérationnelle, car il est essentiel de lier les deux.

L'enjeu sera de s'assurer que les engagements sont respectés, comme le suggère la délégation de l'Oman. La clé du succès, comme dans toute initiative volontaire, réside dans le suivi transparent et scrupuleux des résultats, et l'UNESCO va développer un outil d'évaluation pour aider les pays engagés à rendre compte des résultats obtenus, et de l'impact de l'initiative.

L'une des clés de la réussite, comme le souligne l'Arabie saoudite, ce sont les enseignants.

Nous nous heurtons, sur ce point précis, à la question de l'attractivité du métier d'enseignant, qui soulève des questions de salaire, de statut, de reconnaissance sociale, de formation, etc.

C'est un sujet complexe, sur lequel nous travaillons notamment avec l'Internationale de l'éducation, et je rejoins l'observation de l'Oman : la formation des enseignants ne se limite pas à la maîtrise d'une discipline, elle doit intégrer la vision de leur rôle et de leur métier.

C'est pourquoi l'UNESCO a lancé en 2012 une nouvelle stratégie pour les enseignants, qui intègre clairement cet enjeu du statut.

L'UNESCO met à disposition plusieurs outils pour soutenir les efforts des États membres :

- aide à la conception et au développement des politiques de formation des enseignants ;
- mise en œuvre des normes de qualité et d'accréditation des établissements et des diplômes ;
- aide à l'utilisation des nouvelles technologies ;
- suivi des recommandations de l'UNESCO et du Bureau international du travail sur le statut des enseignants.

Ce sont évidemment des outils que nous intégrons dans l'initiative du Secrétaire général.

J'en profite pour répondre à la délégation de Djibouti, qui souhaite connaître les progrès de nos efforts pour la formation des enseignants en Afrique.

L'UNESCO travaille avec l'Ouganda, le Mali, la Guinée Conakry, la Mauritanie, le Mozambique, le Congo et le Niger pour établir un diagnostic de la situation des enseignants.

Le Bénin, le Burundi et le Lesotho ont achevé ce travail et intègrent les résultats dans la rédaction de leurs nouvelles politiques, avec le soutien de l'UNESCO.

Le Burkina Faso et la Sierra Leone ont quant à eux adopté leurs politiques et l'UNESCO les appuie dans la mise en œuvre.

Je signale aussi les très bons résultats de plusieurs activités de renforcement des capacités dans le domaine des nouvelles technologies : en Namibie, par exemple, et de nombreux pays manifestent leur intérêt pour l'adoption de notre Cadre de compétences des enseignants en matière de TIC, en particulier en Angola, qui vient d'adopter une politique dans ce domaine.

Je signale également que le développement d'un cadre national de qualification a démarré dans les pays de la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest), de la CEEAC (Communauté économique des États de l'Afrique centrale) et de la CAE (Communauté d'Afrique de l'Est).

En réponse à la délégation du Japon, qui souligne l'importance de l'éducation en vue du développement durable (EDD), je voudrais indiquer que l'EDD occupe une place centrale dans le document cadre que nous rédigeons pour la promotion de la citoyenneté mondiale qui sera intégré dans la mise en œuvre de l'initiative « L'éducation avant tout ».

Je voudrais également rassurer le Venezuela sur la place de l'enseignement supérieur, qui a été explicitement mentionné dans la déclaration de la Réunion mondiale sur l'EPT en novembre, et dont nous veillerons à ce qu'il vienne appuyer les objectifs de l'initiative.

Les Émirats Arabes Unis soulignent l'absence, dans la région arabe, d'instruments et d'expertise suffisante pour accélérer les progrès éducatifs et suggèrent la création d'un centre.

À cet égard, je voudrais rappeler qu'une réunion des huit centres de catégorie 2 pour l'éducation se tiendra au Centre régional pour la planification de l'éducation, situé à Sharjah, du 5 au 7 mars 2013. Un représentant du futur centre de catégorie 2, dont la création sera je l'espère approuvée par le Conseil exécutif et qui sera situé en Arabie saoudite, devrait y participer avec des représentants de l'UNESCO et des instituts de catégorie 1.

C'est l'occasion de donner au Centre de Sharjah un nouveau départ. Le soutien du gouvernement est un atout et les Bureaux de l'UNESCO à Beyrouth et Doha sont engagés dans ce travail.

Je vous remercie, et je suis à votre écoute.

Partie III – Informations actualisées sur les projets de C/4 et C/5

Merci, Madame la Présidente.

Nous sommes à un moment crucial de la préparation des projets de 37 C/4 et 37 C/5.

Nous devons porter notre regard au-delà des difficultés à court terme et nous tourner vers le long terme, afin de concevoir une vision stratégique de l'UNESCO

en ces temps de mutations et de défis. À cet égard, je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre allocution liminaire de ce matin.

Nous devons renforcer notre action pour jeter les bases d'une paix et d'un développement durables fondés sur les droits de l'homme, la dignité et la justice.

Nous devons accélérer les réformes pour bâtir une UNESCO plus pertinente et efficace.

À cette fin, nous avons besoin d'un processus inclusif et transparent, et c'est ce principe qui oriente mon action.

Je fais ici référence aux questions des délégations du Royaume-Uni, du Congo, du Venezuela, de l'Égypte et de la Chine sur le processus de consultation.

Permettez-moi de remercier une fois encore les États membres pour les discussions constructives tenues à la 190^e session du Conseil exécutif au sujet de mes propositions préliminaires.

Ces discussions se sont inspirées des directives de la Conférence générale, des débats du Forum des dirigeants et du rapport du Forum des jeunes.

Elles se sont appuyées sur nos débats thématiques relatifs à la priorité globale Afrique, à la priorité globale Égalité de genres, aux petits États insulaires en développement, à la culture de la paix et au développement durable.

Elles rendaient compte des consultations menées, par le biais de deux questionnaires en ligne, avec les États membres et les Membres associés, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales internationales, ainsi que des cinq consultations régionales avec les États membres et les commissions nationales.

Un nombre sans précédent d'ONG (93) y ont pris part. Mes propositions préliminaires ont également été examinées lors de la Conférence internationale des ONG en décembre, qui faisait suite à d'autres discussions tenues un peu plus tôt dans l'année, en juillet.

Comme le Conseil exécutif l'a demandé à sa dernière session, j'ai entamé une nouvelle série de consultations en prélude à la prochaine session.

Ces consultations s'articulent autour de deux axes.

Elles mettent l'accent sur le rôle de l'UNESCO dans des domaines programmatiques transversaux essentiels, par exemple « l'autonomisation des jeunes pour la paix et le développement durable », « l'inclusion sociale, les transformations sociales et l'innovation sociale », « la science et les technologies au service des sociétés du savoir » et, plus récemment, « l'eau ».

Je rencontre aussi tous les groupes régionaux, y compris les groupements politiques.

J'ai déjà organisé neuf consultations de ce type, et celles-ci se poursuivront car la préparation du C/4 et du C/5 est un processus continu et dynamique.

À ce stade, je répondrai à vos questions de manière aussi approfondie que possible, en vue de présenter un projet détaillé de C/4 et de C/5 d'ici la mi-mars.

Permettez-moi de dire que je suis d'accord avec la délégation du Canada quant au fait que l'on peut en faire plus pour attirer des réseaux de partenaires, en particulier les villes.

C'est la raison pour laquelle nous nous efforçons de revitaliser le *Réseau de villes créatives*. Pour cela, nous avons besoin de l'appui des États membres, la Conférence générale ayant convenu en 2011 que le financement devait provenir de ressources extrabudgétaires.

Un projet de fonds-en-dépôt des États-Unis, mis en place en 2011, renforce la portée du Réseau en développant les capacités dans les régions sous-représentées, en particulier en Afrique et dans la région des États arabes.

La municipalité de Beijing (*Ville créative UNESCO pour le design*) et le groupe Wanda ont promis de soutenir la revitalisation et le renforcement du *Réseau de villes créatives*.

Je leur en sais gré et compte sur tous les États et partenaires privés pour nous aider à tirer le meilleur parti du potentiel du Réseau.

La décision 190 EX/19 donne de solides orientations pour l'élaboration des projets de C/4 et de C/5.

Comme la Présidente du Conseil exécutif l'a dit à la clôture de la 190^e session :

« L'occasion de nous réformer est devant nous [...] le statu quo n'est pas acceptable. »

Je suis totalement d'accord.

Et comme vous l'avez dit alors, Madame la Présidente,

C'est l'occasion pour nous « de mettre en avant des idées nouvelles, audacieuses et novatrices pour contribuer à transformer l'Organisation pour l'avenir ».

Ce processus doit refléter les impératifs de la réforme. Il doit être conforme au suivi de l'Évaluation externe indépendante de l'UNESCO et devrait mettre l'accent sur quatre orientations essentielles pour l'Organisation, à savoir :

- recentrer l'action de l'UNESCO ;
- rapprocher l'UNESCO des réalités du terrain ;
- renforcer la participation au système des Nations Unies ;
- établir et renforcer des partenariats.

À sa 190^e session, le Conseil exécutif a réaffirmé l'énoncé de mission de l'UNESCO :

En tant qu'institution spécialisée du système des Nations Unies, l'UNESCO, conformément à son Acte constitutif, contribue à l'édification de la paix, à l'élimination de la pauvreté, au développement durable et au dialogue

interculturel par l'éducation, les sciences, la culture, la communication et l'information.

Les États membres sont aussi convenus des cinq fonctions proposées, articulées aux niveaux mondial, régional et national.

Un consensus s'est dégagé en faveur d'un recentrage de l'action de l'UNESCO sur deux objectifs primordiaux (au lieu de cinq) en vue de contribuer à une paix et un développement durables et à l'élimination de la pauvreté.

Ces objectifs doivent guider notre action en ce qui concerne les deux priorités globales que sont l'Afrique et l'Égalité des genres, ainsi que nos activités en faveur de la jeunesse, des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en transition.

Un certain nombre de délégations (Chine, États-Unis d'Amérique, Venezuela, Japon et Émirats Arabes Unis) ont soulevé des questions relatives au paragraphe 9 de la décision 190 EX/19.

Ce paragraphe réaffirme « *la pertinence des cinq grands programmes ou domaines de compétence de l'UNESCO* » et appelle à en tenir compte, notamment par « *des propositions claires pour des structures et une exécution du programme novatrices, holistiques et efficaces, ainsi que pour une interdisciplinarité accrue* ».

J'ai écouté avec attention les vues exprimées par les États membres lors de la dernière session du Conseil et au cours des consultations.

Je tiens à redire que je suis résolue à ce que le 37 C/4 renforce l'UNESCO.

Nous ne réduirons pas nos ambitions.

Nous ne diluerons pas notre mandat.

Nous recentrerons notre action, celle-ci sera plus pertinente et nous ferons preuve d'une plus grande innovation.

Nous renforcerons notre action dans tous nos domaines de compétence, sur la base d'une évaluation globale des priorités et compte tenu de la nécessité de les concentrer.

Quelles que soient les priorités stratégiques ou thématiques que nous choisirons, elles concerneront l'ensemble des cinq grands domaines de compétence de l'UNESCO. Cela devrait rassurer la délégation du Japon sur ce point.

Nous devons nous repositionner et nous recentrer, afin de renouveler et de revitaliser l'UNESCO.

Pour ce faire, le 37 C/4 doit, à mon avis, se concentrer sur sept objectifs stratégiques qui, me semble-t-il, reflètent les préoccupations des États membres.

Outre ces sept objectifs, je propose que le thème « transformations sociales et dialogue interculturel » constitue une priorité stratégique et thématique transversale. Je reviendrai plus longuement sur ce point dans un moment.

Notre premier objectif stratégique est de définir l'agenda mondial de l'éducation.

Pour cela, il nous faut faire preuve de clairvoyance, adopter une démarche prospective, analyser les tendances et comprendre les raisons pour lesquelles – et dans quels domaines – nous n'atteignons pas nos objectifs.

C'est pourquoi nous avons préconisé une vision globale pour guider l'initiative mondiale du Secrétaire général de l'ONU « L'éducation avant tout ». Nous réunissons en outre des spécialistes pour revoir le Rapport Delors de 1996, commandé par l'UNESCO, après le Rapport Faure de 1972. Cette vision oriente aussi notre façon de piloter le processus d'examen de l'Éducation pour tous ainsi que la définition de l'agenda post-2015.

Notre deuxième objectif est de promouvoir des possibilités d'apprentissage inclusif et de qualité tout au long de la vie pour tous ainsi que le sens de la citoyenneté mondiale.

Il est largement admis que le prochain agenda mondial de l'éducation doit promouvoir l'équité et les contenus de qualité – notamment pour aider les

apprenants à acquérir les principes de solidarité, de respect et de responsabilité qui leur seront utiles pour décider de l'avenir.

Il doit également exploiter tout le potentiel de la révolution des TIC qui est en cours – de l'apprentissage nomade aux ressources éducatives libres – afin d'améliorer l'accès au savoir et de combler les écarts au sein des pays et entre eux.

Le troisième objectif consiste à renforcer la coopération internationale dans le domaine des sciences en faveur de la paix, de la durabilité et de l'inclusion sociale en mobilisant la collaboration scientifique internationale.

Nous nous efforcerons d'améliorer la durabilité des ressources terrestres, océaniques et en eau douce et de réduire les risques de catastrophe et les vulnérabilités en la matière en nous appuyant sur nos grands programmes internationaux et intergouvernementaux relatifs aux sciences.

Le quatrième objectif est de renforcer les liens entre la science, les politiques et la société en aidant les États membres à renforcer leurs capacités, y compris au moyen de ressources en ligne et d'un meilleur accès à l'information, en soutenant l'élaboration de politiques de STI en faveur d'un développement plus durable et inclusif, et en tenant compte des dimensions éthiques et sociales du développement durable.

Le cinquième objectif consiste à favoriser la paix, le dialogue et la réconciliation par le biais du patrimoine et des expressions culturelles, en tirant notamment parti du cadre normatif de l'UNESCO, qui offre une plate-forme unique au dialogue et à la coopération à l'échelle internationale en vue de sauvegarder, protéger et préserver le patrimoine culturel sous toutes ses formes – que ce soit le patrimoine monumental, le patrimoine culturel immatériel, le patrimoine numérique ou les objets culturels.

Le sixième objectif est de contribuer à la paix et au développement durable par le renforcement des capacités pour sauvegarder et promouvoir la diversité des expressions culturelles et de tirer parti du pouvoir de la créativité et de l'innovation pour stimuler le développement durable et l'élimination de la pauvreté.

Le septième objectif consiste à promouvoir la liberté d'expression et le développement des médias, en renforçant les capacités et en mettant en place un environnement propice à la liberté de la presse et à la liberté de l'information, essentielles à la démocratie, au développement et à la paix, et en promouvant la sécurité des journalistes, en particulier dans les pays en transition et les situations de post-conflit.

Cette question est liée au point soulevé par les États-Unis.

L'UNESCO demeure fermement résolue à promouvoir la libre circulation de l'information, la liberté d'expression et la liberté de la presse.

C'est le mandat que nous assigne notre Acte constitutif, et il est aussi au cœur de l'article 19 de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*.

La liberté d'expression doit être respectée à la fois dans le monde réel et dans le monde numérique.

L'UNESCO fera progresser ces questions dans un cadre multipartite incluant, notamment, les organisations professionnelles et la société civile.

Nous aiderons les gouvernements à partager leurs expériences sur les politiques qui respectent les normes internationales relatives à la liberté d'expression et à la liberté de la presse.

Nous nous associerons aussi au secteur privé pour améliorer l'accès universel aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, en particulier l'Internet.

Ainsi, l'action de l'UNESCO destinée à promouvoir la liberté d'expression et le développement des médias sera recentrée en tant qu'objectif stratégique indépendant guidant toute notre action, et des dispositifs structurels appropriés seront mis en place à cette fin.

En somme, nos activités en faveur de la liberté d'expression n'auront jamais occupé une place aussi éminente.

Le Kenya a posé une question sur la place des jeunes dans le C/4.

Les besoins et aspirations de la jeunesse sont des préoccupations majeures pour l'UNESCO. C'est pourquoi notre première consultation thématique avait pour thème « L'autonomisation des jeunes pour la paix et le développement durable ».

Ce sont les jeunes, et en particulier les jeunes femmes, qui supportent le plus le poids du changement dans le monde.

Ils impriment aussi le rythme des transformations sociales essentielles.

L'UNESCO a une contribution importante à apporter et nous veillerons à ce que les préoccupations des jeunes soient prises en compte tout au long des projets de 37 C/4 et 37 C/5, qui s'appuieront aussi sur une stratégie opérationnelle globale relative à la jeunesse. Celle-ci sera soumise au Conseil à sa prochaine session.

Cette activité sera en outre axée sur les réalisations et enseignements découlant de la mise en œuvre de la *Stratégie de l'UNESCO pour la jeunesse africaine*, qui s'achèvera en 2013.

L'UNESCO poursuivra trois objectifs généraux :

1. formulation et révision de politiques avec la participation des jeunes ;
2. renforcement des capacités pour la transition vers l'âge adulte ;
3. engagement civique, participation démocratique et innovation sociale.

La délégation du Japon a posé la question de la place réservée à la « science de la durabilité ».

À l'heure où les limites de la planète sont en train d'être franchies, nous devons mobiliser tout notre savoir scientifique pour soutenir des politiques efficaces et inclusives au service du développement durable.

La « science de la durabilité » sera clairement inscrite dans les projets de 37 C/4 et 37 C/5, et je pense que l'intégration plus étroite des sciences exactes et naturelles,

sociales et humaines renforcera cette approche comme elle renforcera l'action de l'UNESCO.

Elle fait également partie du soutien apporté par l'UNESCO, dans le cadre de sa Commission océanographique intergouvernementale, au *Pacte sur les océans* lancé par le Secrétaire général de l'ONU, qui vise à promouvoir l'utilisation, la gestion et la conservation durables des océans et des zones côtières.

Permettez-moi de remercier le Gouvernement japonais pour son sens de l'anticipation et sa contribution à l'organisation d'un atelier scientifique régional sur la « science de la durabilité », qui se tiendra cette année dans la région Asie-Pacifique avec la participation de l'UNESCO.

Comme l'a rappelé le Venezuela, le Conseil exécutif, au paragraphe 7 de sa décision 190 EX/19, me prie de faire figurer « l'inclusion sociale, les défis éthiques et sociaux, et la communication et l'information » dans les deux objectifs primordiaux de l'UNESCO.

J'ai entendu la détermination des États membres à renforcer l'action de l'UNESCO pour accompagner les sociétés soumises aux pressions de la mondialisation.

Je les approuve de tout cœur.

Toutes les sociétés subissent actuellement des transformations.

Toutes les sociétés sont confrontées à des questions nouvelles concernant la justice et la cohésion sociales, la diversité culturelle, le rôle des jeunes et les nouvelles formes de communication.

Toutes les sociétés doivent répondre aux demandes nouvelles nées des transformations sociales et du besoin de compréhension mutuelle – en particulier dans les pays en transition et en situation de post-conflit.

Ces points se sont clairement dégagés lors du 3^e *Sommet arabe pour le développement économique et social*, tenu à Riyad les 21 et 22 janvier, auquel j'ai assisté et qui a été l'occasion d'étudier tous les aspects des transformations à l'œuvre dans la région.

Telles ont été les conclusions de la Conférence Rio + 20, qui a désigné la « dimension sociale » comme étant l'un des trois piliers du développement durable.

Tel était aussi le message du *Forum économique de Davos*, où l'aggravation des inégalités sociales a été pointée comme le plus grand risque pour le monde aujourd'hui, plus grand encore que la crise économique dans certains pays.

L'UNESCO a pour mission spécifique d'aider les États à répondre aux nouveaux besoins – un mandat humaniste par essence – et nous possédons une expérience unique sur laquelle nous appuyer.

Mais nous devons renforcer notre action, mettre ensemble tous nos outils et créer des synergies puissantes.

C'est l'objectif que je poursuis avec détermination et c'est pourquoi j'ai l'intention de proposer la création, au sein du Secrétariat, d'un centre des transformations sociales et du dialogue interculturel, qui sera établi au Siège.

Le Venezuela, au nom du GRULAC et de la Fédération de Russie, a demandé des informations sur ce centre, comme l'ont fait d'autres délégations lors des consultations.

Le projet en est encore à un stade embryonnaire, et je diffuserai une note conceptuelle en temps utile, mais j'aimerais profiter de la chance qui m'est offerte aujourd'hui pour donner un peu de corps à cette idée encore en gestation.

Ce *centre des transformations sociales et du dialogue interculturel* aura pour objet de renforcer le rôle de l'UNESCO en tant que laboratoire mondial d'idées et de réflexion prospective sur les grandes questions qui se posent aujourd'hui aux sociétés et d'aider les États membres à élaborer des politiques innovantes pour répondre aux transformations sociales et aux nouveaux besoins en matière de dialogue interculturel.

L'UNESCO doit avoir une action plus intégrée, cohérente et ciblée.

Nous pouvons nous appuyer sur le Programme MOST et, pour répondre à la délégation du Venezuela, je dirai que ce programme ne sera pas supprimé. Ce

n'est pas mon intention et je n'en ai pas la prérogative. Nous allons renforcer ce programme – et resserrer les liens entre la recherche, la pratique et l'élaboration des politiques – afin d'aider les États à concevoir et mettre en œuvre des politiques pour accompagner les transformations sociales, par le développement des capacités humaines et institutionnelles.

Nous devons également nous intéresser à la montée en puissance des nouvelles technologies de l'information et de la communication, aux incidences de ces technologies sur les transformations sociales et à l'apparition de fractures de nature numérique et cognitive.

En s'appuyant sur l'expérience du Programme Information pour tous (PIPT), l'UNESCO doit aider les États à mettre au point des stratégies faisant de l'accès à l'information une condition de la compréhension mutuelle ainsi que de la justice et de l'inclusion sociales.

Nous devons réaffirmer notre attachement au dialogue interculturel, en réponse à la diversité croissante au sein des sociétés et entre elles, afin de promouvoir le respect et la compréhension mutuelle sur la base de l'égalité, des droits de l'homme, de la justice sociale et de la dignité.

Cela passe par le partenariat fructueux que nous avons noué avec l'Alliance des civilisations ainsi que par la proclamation d'une *Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022)*. À ce propos, j'aimerais remercier le Kazakhstan pour son rôle moteur et visionnaire et rappeler que l'UNESCO sera un acteur de premier plan dans l'avancement de ce projet.

Ce centre pourrait apporter une plus grande visibilité à notre action.

Il créera une synergie plus forte et garantira une exécution plus efficace.

L'accompagnement des transformations sociales et la promotion du dialogue interculturel sont inscrits dans le patrimoine génétique de l'UNESCO.

Nous avons besoin désormais d'un mécanisme stratégique unique et solide pour faire avancer cette mission.

Les États membres ont demandé un recentrage et de l'innovation, ce qu'incarnera ce nouveau centre.

Tels doivent être les mots d'ordre de la prochaine Stratégie à moyen terme.

Recentrage.

Synergie.

Innovation.

Pour répondre à la question de la Chine, le C/4 doit être la réponse de l'UNESCO aux tendances qui se dessinent dans le monde. Pour conserver toute notre flexibilité pendant les huit ans que couvre le 37 C/4, nous devons considérer ce document comme une stratégie ajustable, suivie et modulée si besoin est par la Conférence générale, sur proposition du Conseil exécutif.

Le 37 C/4 est un point de départ.

Le Programme et budget en découlera naturellement – pour garantir un programme ciblé et concentré et des structures adaptées à la poursuite des objectifs stratégiques proposés.

Voilà ce que je peux répondre à ce stade à la question concernant les changements structurels qui a été soulevée par plusieurs délégations (Venezuela, Chine, Japon et Émirats Arabes Unis). Il serait prématuré d'entrer plus dans le détail, car nous en sommes encore à l'étape de l'analyse, de l'écoute et de la consultation.

Nous devons d'abord établir un 37 C/4 juste et proposer une vision qui réponde aux préoccupations stratégiques des États membres – nous pourrons ensuite nous appuyer sur cette base pour définir le 37 C/5 en détail.

Ce faisant, nous tiendrons pleinement compte des paragraphes 15 et 16 de la décision 190 EX/19 concernant l'examen et l'évaluation des programmes pour juger de leur pertinence et réduire les chevauchements d'activités.

Sur ce point, j'aimerais répondre à la France sur la contribution de l'UNESCO au processus post-2015.

Pour bâtir un monde plus équitable et durable, l'agenda du développement post-2015 se doit d'être audacieux.

Nous devons mettre à profit toute la puissance de l'éducation, des sciences, de la culture et de la communication pour orienter les transformations nécessaires à la réduction de la pauvreté et la préservation de notre planète.

Ces messages sont ceux de l'UNESCO à l'heure où nous travaillons à établir l'agenda post-2015, et ils devront être au cœur de la prochaine Stratégie à moyen terme.

L'UNESCO est un membre actif de tous les principaux mécanismes et groupes créés dans le processus post-2015 – aux niveaux mondial, régional et national.

Notre engagement se traduit également par notre leadership dans les deux nouvelles initiatives du Secrétaire général de l'ONU – *l'initiative mondiale « L'éducation avant tout »* et le *Conseil consultatif scientifique*.

Cette année sera décisive et nous agissons sur tous les fronts – en dirigeant des consultations sur l'éducation à tous les niveaux, en notre qualité d'organisation participant à la consultation thématique mondiale sur l'eau, ainsi que dans le cadre de *l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau* ; du *Rapport sur l'économie créative*, de *l'Examen ministériel annuel de l'ECOSOC* sur le rôle de la science, de la technologie, de l'innovation et de la culture dans le développement durable ; du *Congrès international d'Hangzhou sur la culture et le développement durable* ; et du *débat thématique sur la culture au service du développement durable*, organisé par le Président de la 67^e Assemblée générale des Nations Unies en juin prochain.

L'UNESCO contribue activement à définir à la fois la *forme* et le *fond* de l'agenda mondial du développement post-2015.

Tout cela exige de nous un leadership fort et des partenariats solides dans l'ensemble du système des Nations Unies. Définir un agenda juste pour l'après-2015 est l'un des principaux objectifs de la prochaine Stratégie à moyen terme.

Partie IV – Questions diverses

Mesdames et Messieurs, permettez-moi d'aborder maintenant les questions diverses soulevées par les États membres.

L'Arabie saoudite a posé une question sur l'utilisation des langues au Secrétariat et hors Siège.

Je crois avoir bien saisi le sens de la question, et je tiens à préciser que l'Organisation est et restera pleinement attachée à l'utilisation des six langues officielles. Nous étudions les meilleurs moyens d'utiliser toutes nos ressources et compétences pour améliorer la visibilité et le contenu, y compris le recours aux bureaux hors Siège. Il s'agit là d'un des objectifs d'un projet de stratégie de communication actuellement à l'examen.

La Chine a posé une question sur la *Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels* (1970).

Suite à une décision du Conseil exécutif, je peux annoncer ici qu'une Réunion extraordinaire des États parties aura lieu les 1^{er} et 2 juillet 2013 au Siège.

Les lettres d'invitation et l'ordre du jour provisoire seront envoyés fin février.

L'objectif de la Réunion extraordinaire sera d'élire les 18 membres du Comité subsidiaire qui se réunira les 3 et 4 juillet 2013 au Siège et de débattre des futures directives opérationnelles en vue d'une mise en œuvre efficace de la Convention.

Les documents de travail concernant l'élection au Comité subsidiaire et un projet de directives opérationnelles seront distribués fin mars.

Nous sommes sur la bonne voie, mais je saisis cette occasion pour lancer un appel aux États membres afin qu'ils soutiennent davantage le suivi de la décision du Conseil exécutif.

L'Argentine s'est enquis des activités menées par l'UNESCO pour sauvegarder les langues en péril.

Comme vous le savez, la Conférence générale a décidé, à sa dernière session, qu'un certain nombre d'activités, concernant notamment la diversité linguistique et les langues en péril, seraient financées par des ressources extrabudgétaires.

Nous essayons de trouver des fonds, et des propositions ont été soumises aux gouvernements et aux fondations, en particulier pour l'*Atlas des langues en danger*.

Des activités sont actuellement menées dans ce domaine, par exemple le projet dirigé par le Bureau de l'UNESCO à Brasilia pour documenter les langues amazoniennes.

Mais permettez-moi ici d'inviter les États membres à appuyer davantage l'action de l'UNESCO visant à sauvegarder les langues en péril, qui représentent des facteurs essentiels de la diversité culturelle.

La Fédération de Russie a posé une question sur la promotion du rôle du PIPT et la nécessité de veiller à ce que celui-ci reçoive un financement adéquat.

Des fonds du Programme ordinaire sont utilisés pour financer les obligations statutaires (réunions du Conseil intergouvernemental du PIPT) et le Secrétariat aide activement les États membres à atteindre les objectifs du programme.

Comme vous le savez, le PIPT a été créé en 2001 pour servir de plate-forme au débat international sur les politiques à suivre ainsi qu'à l'élaboration de principes d'action régissant l'accès à l'information et au savoir.

L'action menée porte essentiellement sur les cinq domaines prioritaires suivants : « L'information pour le développement », pour souligner la valeur de l'information pour le développement ; « La maîtrise de l'information », essentielle pour que les individus puissent utiliser et produire efficacement l'information en vue d'atteindre

des objectifs personnels, sociaux, professionnels et éducatifs ; « La préservation de l'information », fondée sur les principes du *Programme Mémoire du monde* ; « L'éthique de l'information », qui traite des dimensions éthiques, juridiques et sociétales de l'application des TIC ; et « L'accessibilité de l'information », compte dûment tenu des besoins spéciaux des personnes handicapées.

La mobilisation des ressources extrabudgétaires est indispensable pour aller de l'avant dans ces domaines.

J'ai évoqué plus haut les ressources qui ont été prélevées sur le Fonds d'urgence pour soutenir la capacité des États membres en Afrique et dans les Caraïbes, dans les domaines prioritaires du PIPT.

Permettez-moi donc de saisir cette occasion pour exhorter les États membres à contribuer au *Compte spécial du PIPT*.

Les résultats de l'examen en cours de la mise en œuvre du *Plan stratégique du PIPT (2008-2013)* seront présentés à la session de septembre du Conseil exécutif et guideront les orientations futures du programme.

Dans une question consacrée à un article publié en ligne concernant la proposition de l'UNESCO-IHE de créer un campus mondial, le Royaume-Uni a dit craindre que l'on puisse considérer que cet article préjuge des conclusions de l'examen réalisé par le Conseil.

Je voudrais préciser que le Conseil d'administration de l'UNESCO-IHE, agissant en tant que tel, n'a pas donné le feu vert pour les travaux préparatoires du réseau proposé.

Dans le même temps, les mesures nécessaires ont été prises pour corriger l'information publiée sur les sites Web, et je tiens à préciser, pour rassurer le Royaume-Uni, que je me suis conformée à la décision du Conseil exécutif.

L'Égypte a posé une question – liée à une autre question de l'Arabie saoudite – concernant la situation des sites du patrimoine culturel et des institutions éducatives dans le territoire palestinien occupé.

Le Conseil exécutif ayant décidé, à sa dernière session, d'ajourner à sa 191^e session le débat sur les cinq points pertinents de l'ordre du jour, le Conseil n'a pris aucune décision me priant de prendre des mesures spécifiques quant à la situation des sites du patrimoine culturel et des institutions éducatives dans le territoire palestinien occupé, ni de lui en rendre compte à sa prochaine session.

Plusieurs interventions durant la dernière session du Conseil exécutif ont toutefois mis en évidence le souhait : (i) de voir l'UNESCO remplir son mandat technique sur le terrain et de poursuivre ses activités, notamment dans les domaines de l'éducation et de la culture, et (ii) de voir appliquées les décisions du Comité du patrimoine mondial concernant la préservation des sites du patrimoine culturel, conformément aux décisions adoptées par le Conseil exécutif à ses précédentes sessions.

Comme vous le savez, le Bureau de l'UNESCO à Ramallah est chargé de mettre en œuvre les activités relatives à la préservation du patrimoine culturel palestinien.

Comme indiqué dans le document 190 EX/38, l'UNESCO continue à fournir une assistance technique et à renforcer les capacités des institutions palestiniennes compétentes.

Je me réfère ici à l'achèvement de la Charte sur la conservation des sites revêtant une importance culturelle, à la finalisation de la loi palestinienne sur le patrimoine, et au développement du Musée Riwaya à Bethléem.

En juillet dernier, nous avons lancé un programme triennal de développement local par la réhabilitation et la revitalisation de l'environnement historique bâti palestinien, financé par le Gouvernement suédois par l'intermédiaire de l'ASDI.

J'en viens maintenant à la référence faite par l'Égypte aux mesures prises « pour l'organisation d'une réunion sur la question à l'UNESCO et/ou l'envoi sur place d'une équipe d'experts qui serait chargée d'évaluer la situation et de rendre compte au Conseil exécutif à sa 191^e session ».

Comme je l'ai déjà dit, le Conseil exécutif, à sa dernière session, ne m'a pas demandé de prendre des mesures à cet égard, ni de lui en rendre compte à sa prochaine session.

J'ai appris que des États membres tenaient des consultations informelles pour faire avancer la situation, et j'espère que ces consultations sont constructives et se déroulent dans un esprit d'ouverture et de bonne volonté, compte tenu des décisions antérieures du Conseil exécutif et du Comité du patrimoine mondial invitant l'UNESCO à s'acquitter de son mandat technique avec la pleine coopération de toutes les parties concernées.

Je m'en remets à vous et je continuerai à écouter vos préoccupations et vos propositions sur les moyens d'aller de l'avant.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

La présente réunion a été très importante – importante pour clarifier les enjeux mais aussi nos ambitions, et importante pour moi en tant que Directrice générale.

Nous avons beaucoup accompli en 2012. Nous devons désormais maintenir notre cap et aller de l'avant en vue de définir une nouvelle Stratégie à moyen terme et de façonner une organisation plus solide et plus innovante grâce à une lecture nouvelle de notre mandat.

Un adage latin illustre bien l'esprit de notre temps.

Tempora mutantur et nos mutamur in illis.

Les temps changent et nous aussi changeons avec eux.

Telle est l'idée qui oriente notre action. Le changement est tout autour de nous, dans nos sociétés, nos vies et nos relations.

L'UNESCO offre une aide indispensable aux États cherchant à résoudre l'équation difficile posée par la mondialisation. Nous devons nous mobiliser pour répondre aux nouvelles attentes, pour satisfaire les nouvelles demandes, et pour aider les États à aborder les questions essentielles d'aujourd'hui en vue de parvenir à une paix et un développement durables.

Tel est l'objectif que je poursuis avec détermination, et tel est l'esprit qui nous anime alors que nous allons ensemble de l'avant.

Merci de votre attention.